

## Avis au public

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de commune, le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance des habitants que la prochaine réunion du comité du **Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires du Nord (SIDEN) aura lieu le jeudi, 28 mai 2026 à 18h00 heures dans la salle Nordstad du bâtiment administratif à Bleesbruck.**

### Ordre du jour

#### 1. **Affaires générales :**

- 1.1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité du 27 février 2026 et 14 mars 2026 à Bleesbruck
- 1.2. Information sur l'avancement du groupe de travail interne pour évaluer les modalités d'application du fonds d'amortissement au futur
- 1.3. A huis clos : Information sur les irrégularités constatées sur les comptes du SIDEN

#### 2. **Actes, compromis et conventions :**

- 2.1 Discussion et approbation de plusieurs compromis, actes et conventions

#### 3. **Devis**

- 3.1. Approbation du projet détaillé concernant d'une nouvelle canalisation d'eaux mixtes et eaux pluviales à Lipperscheid
- 3.2. Approbation du projet détaillé concernant l'adaptation de l'ouvrage de sortie vers la Kirelbaach afin de réduire les problèmes d'érosion sur le site du bassin d'orage Brachtenbach

#### 4. **Affaires du personnel**

- 4.1 Approbation de la transformation d'un poste de salarié de la carrière C vers un poste de la carrière E
- 4.2 Approbation de la transformation d'un poste de fonctionnaire communal du groupe de traitement D1 vers un poste du groupe de traitement B1, sous-groupe technique
- 4.3 Approbation de la transformation d'un poste de fonctionnaire communal du groupe de traitement D1 vers un poste du groupe de traitement B1, sous-groupe technique
- 4.4 Approbation de la transformation d'un poste de fonctionnaire communal du groupe de traitement C1 vers un poste d'employé communal du groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif
- 4.5 Approbation de la transformation d'un poste de fonctionnaire communal du groupe de traitement C1 vers un poste d'employé communal du groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif

